

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du Mercredi 10 juin 2020

Publié sur le site et mis à la disposition du public le Mardi 16 juin 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi dix juin, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Paul Eluard, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MONGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme BONAY Catherine, M. Christian CARETTE, Mme Monique CARON, Mme Carole CHETTAB, Mme Kandice DEPOILLY, Mme Nathalie DESTOOP, M. Vincent DRUMÉZ, M. Patrice DUHAMEL, Mme Nathalie BOYENVAL, M. Didier GROSJEAN, M. MONGNE Jean-Paul, Mme Edith NORMAND, M. Alain RICARD, M. Jacky SANTERRE, Mme Guislaine SIRE, M. TÉTIER Pascal, Mme THÉRON Bénédicte, M. Michel THOREL, Mme Delphine TRAULET

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Samuel ROIX qui donne pouvoir à Madame Catherine BONAY
Monsieur Didier DELAPORTE qui donne pouvoir à Monsieur Vincent DRUMÉZ
Madame Martine LAPORTE qui donne pouvoir à Monsieur Pascal TÉTIER
Monsieur Christian DUBOIS qui donne pouvoir à Madame Guislaine SIRE

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Kandice DEPOILLY secrétaire de séance, le Conseil accepte à l'unanimité.

Il propose Madame Brigitte VIOLET auxiliaire de séance, sans remarque particulière.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 03 juin 2020

Monsieur le Maire signale un oubli dans le compte-rendu de la séance du 03 juin 2020, en effet, la lettre de démission de Madame Paule DUMORTIER a été lue, Monsieur le Maire l'a acceptée et a immédiatement installé Madame Nathalie BOYENVAL suivante sur la liste concernée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS	Pour mémoire 2019	Proposition 2020	Subvention exceptionnelle
Associations Gamachoises			
ACPG- CATM+Entente+Déportés	150,00	150,00	
Amis des grandes orgues	310,00	310,00	

Collectionneurs gamachois	255,00	270,00	
Comité des aînés		840,00	
Coopérative scolaire A.Baillet	2000,00	2000,00	
Coopérative scolaire L.Martel	4000,00	4000,00	
COS personnel communal	970,00		
Déportés du travail			
La Maison du Vimeu Vert			
FNATH			
Harmonie	2000,00	2100,00	
Souvenir français	50,00		
Les amis de la résistance	100,00	120,00	
La clique des sapeurs-pompier	600,00	630,00	
REAGIR	500,00	550,00	
Nounours au grand cœur	250,00	300,00	
Femmes solidaires			
Deviens musicien		1000,00	
Entente des chasseurs		230,00	
Association section 42	100,00	100,00	
<i>Sous Total</i>	<i>11 285,00 €</i>	<i>12 600,00 €</i>	<i>€ -</i>
Associations Sportives			
Arc club	600,00	700,00	
ASG	7500,00	8000,00	
Association sportive du collège	150,00	300,00	
Ecole de football	800,00	1500,00	
Gamaches plein air	2122,00	2122,00	20000,00

GDLG	310,00	310,00	
Judo club	1100,00	1200,00	
Pétanque gamachoise	400,00	420,00	
GAM H FIGHT TEAM			
Tennis club	600,00	600,00	
Volley 2000			
Majorettes		600,00	
Association La Gamachoise	2000,00	2100,00	
<i>Sous Total</i>	<i>15 582,00 €</i>	<i>17 852,00 €</i>	
TOTAL FEUILLE 1	26 867,00 €	30 452,00 €	- €
Associations extérieures intervenant sur la commune	Pour mémoire 2019	Proposition 2020	Subvention exceptionnelle
Association du VIMEU	50,00	50.00	
C.A.U.E.	100,00	100.00	
Les papillons blancs	194,00	194.00	
Régis méningite	100,00	100.00	
Secours populaire	102,00	102.00	
SNSM	200,00	200.00	
SOS famille EMMAUS	84,00	84.00	
U.D.A.U.S.	51,00	51.00	
Yves LEFEBVRE Association	163,00	163.00	
<i>Sous total</i>	<i>1044,00€</i>	<i>1 044.00 €</i>	<i>- €</i>
Associations et journées nationales			
Initiative somme	50,00	50.00	
Fondation recherche médicale	35,00	35.00	

Ligue contre le cancer	175,00	175.00	
Mouvement pour la paix	40,00	40.00	
PEP 80 œuvre des pupilles	51,00	51.00	
Amicale des donneurs de sang du VIMEU	51,00	51.00	
Amicale pavillon Allard	50,00	50.00	
<i>Sous total</i>	<i>452,00 €</i>	<i>452.00 €</i>	<i>- €</i>
TOTAL FEUILLE 2	1 496,00 €	- €	- €
TOTAUX FEUILLES 1 et 2	28 363,00 €	30 452,00 €	- €

Monsieur le Maire précise qu'une augmentation de 5 %, en général, a été appliquée aux subventions versées en 2019. A propos des grandes orgues, il a été décidé de prendre en charge leur entretien, d'où la stabilité de la subvention.

Monsieur CARETTE demande pourquoi le club des aînés n'a que 8 € de plus par rapport à l'année 2018, réponse de Monsieur le Maire : cette association n'a rien eu en 2019 l'augmentation pour 2020 est donc conséquente.

A propos de la subvention accordée à l'entente des chasseurs, un débat s'engage quant à l'entretien des étangs auquel l'association souhaiterait participer, réponse de Monsieur le Maire : ce sujet sera examiné en commission, Monsieur THOREL précise que cette demande a déjà été faite en 2019.

Monsieur le Maire explique également la proposition de la commission de finances d'accorder une aide exceptionnelle de 20 000 € à l'association Gamaches Plein air.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces subventions.

3. SUBVENTION AU SMUR

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1997 une convention a été signée entre la Ville d'Eu, le Centre hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu et le SDIS de Seine-Maritime afin de maintenir Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) sur la région eudoise, hors du canton eudois ainsi que dans la Somme.

La Ville d'Eu s'est engagée à supporter financièrement une partie des frais engagés par le SDIS en assurant une participation financière d'un montant de 28 965.31 € par an.

La charge étant particulièrement lourde, le conseil municipal de EU a donné son accord pour une participation des communes à hauteur de 0.50 € par habitant.

La charge pour notre commune serait d'environ 1 300 € par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le versement de cette aide à la commune de EU.

4. TARIFS 2020

<u>Intitulé</u>	<u>Tarifs 2019</u>	<u>Révision 2020</u>
<u>Salle des Fêtes :</u>		
✓ Vin d'honneur « Entière »	145 €	145€
« 1/3 »	55€	55€
« 2/3 »	110€	110€
✓ Manifestation lucrative « Entière »	460€/ asso privée 600 €	460€ / Assoc Privée 600€
« 1/3 »	325€	325€
« 2/3 »	400€	400€
✓ Repas 1 jour « Entière »	331€	331€
« 1/3 »	121€	121€
« 2/3 »	265€	265€
✓ Repas 2 jours « Entière »	452€	452€
« 1/3 »	165€	165€
« 2/3 »	320€	320€
✓ CE entreprise Gamaches	50 % du tarif de location (que pour Arbre de Noël), Une gratuité pour les associations gamachoises	50 % du tarif de location (que pour Arbre de Noël), Une gratuité pour les associations gamachoises
✓ Gratuité personnel	mariage agent / communion / baptême	Anniversaire agent ou enfant du domicile (18-20 ans) ou mariage agent / communion / baptême
<u>Cimetière :</u>		
✓ Concession 30 ans	39 € / m2	39€ / m2
✓ Concession 50 ans	66€ / m2	66€ / m2
✓ Dépositaire 1 mois	10€	10€
2 mois	20€	20€

3 mois	28€	28€
✓ Columbarium 15 ans (ancien)	142€ 288€ 473€	142€ 288€ 473€
30 ans 50 ans		
✓ Columbarium 15 ans (nouveau)	283€ 567€ 944€	283€ 567€ 944€
30 ans 50 ans		
<u>Service d'eau :</u>		
✓ Abonnement semestre HT 15mm	16€	16€
20mm	19€	19€
30 à 80mm	84€	84€
100mm	145€	145€
✓ Redevance au m3 HT 0 à 50m3	1.20€ HT	La redevance au m3 sera revue au vote du budget
51 à 500m3	1.10€ HT	
Au-delà de 500m3	1.07€ HT	
<u>Mille-Club :</u>		
✓ 1 jour sans chauffage	40 € du 16/04 au 14/10 & <u>50€ du 15/10 au 15/04</u>	40 € du 16/04 au 14/10 & <u>50€ du 15/10 au 15/04</u>
✓ 2 jours sans chauffage	80€ du 16/04 au 14/10 & <u>90€</u> <u>Du 15/10 au 15/04</u> Une gratuité pour les associations gamachoises	80€ du 16/04 au 14/10 & <u>100€</u> <u>Du 15/10 au 15/04</u> Une gratuité pour les associations gamachoises
✓ Gratuité personnel		Anniversaire agent + enfant du domicile (18-20 ans) + mariage agent / communion / baptême
<u>Marché de Noël :</u> Tarif 3 jrs		

✓Chalet ✓Barnums	50€ 7.50€ le ml (soit 30€ les 4 ml)	50€ 7.50€ le ml
<u>Ecole de Musique :</u> GAMACHES et HARMONIE barème impôt <i>(Le Trimestre)</i> ✓Tarif 1 (0 à 7060€) ✓Tarif 2 (7061 à 9210€) ✓Tarif 3 (9211 à 11308€) ✓Tarif 4 (> à 11308€)	25€ 35€ 43€ 50€	25€ 35€ 43€ (maxi harmonie) 50€
EXTERIEURS barème impôt <i>(Le trimestre)</i> ✓Tarif 1 ✓Tarif 2 ✓Tarif 3 ✓Tarif 4	50€ 70€ 86€ 100€	50€ 70€ 86€ 100€
Inscription Location instrument Caution instrument neuf Tarif dégressif 50% pour le 2 ^{ème} enfant et 70% pour le 3 ^{ème} enfant	25€ (an) 15€ (an) 30€ (une seule fois)	25€ (an) 30€ (an) 30€ (une seule fois)
<u>Droits de place :</u> ✓Marché ✓Foires ✓Manèges	0.60€ ml 2€ ml Grand 150€, Moyen 75€, Boutiques 30€, Pincés 10€, Structures gonflables 30€, Barbes à papa 5€, punching ball 5€	0.60€ ml 2€ ml Ces tarifs seront vus en commission et avec les professionnels
✓Stationnement véhicule FOIRE Commerçants et exposants	4.50€	4.50€
<u>Cantine :</u>		
✓Elève ✓Adulte	2.70€ 4.60€	2.70€ 4.60€
<u>Etalonnage compteurs d'eau :</u>	37€	37€

<p><u>Raccordement réseau eau :</u></p> <p>✓Compteur (fourniture pose) 15mm 20mm 30mm 40mm</p> <p>✓Clapet (fourniture pose)</p> <p>✓Fermeture provisoire ✓Fermeture définitive ✓Ouverture de branchement ✓Rétablissement concession</p>	<p>94€ 106€ 262€ 437€</p> <p>17€ le cas échéant</p> <p>35€ 40€ 35€ 125€</p>	<p>94€ 106€ 262€ 437€</p> <p>17€ le cas échéant</p> <p>35€ 40€ 35€ 125€</p>
<p><u>Médiathèque :</u></p> <p>✓Adulte ✓Enfant moins de 18 ans ✓À partir du 3^{ème} enfant</p>	<p>Pour les extérieurs à la CCVS 10€ 0€ 0€</p>	<p>Pour les extérieurs à la CCVS 10€ 0€ 0€</p>
<p><u>Encart publicitaire :</u></p> <p>✓5 x 5 ✓10 x 5 ✓15 x 5 ✓13 x 18</p>	<p>75€ 150€ 225€ 500€</p>	<p>75€ 150€ 225€ 500€</p>
<p><u>Location GYMNASSE :</u></p> <p>✓Manifestation lucrative ✓Association ✓Association Gamachoise</p>	<p>510€ + charges 350 € + charges 1 gratuité</p>	<p>510€ + charges 350 € + charges 1 gratuité</p>
<p><u>Salle Réunion G. Brassens :</u></p> <p>✓Association Gamachoise ✓Activité type commercial ✓Organisme de formation ✓Occupation régulière</p>	<p>Gratuit 30€ 30€ 11€ / jour</p>	<p>Gratuit 30€ 30€ 11€ / jour</p>

<u>Location Jardins :</u>		
✓ Jardin	20€ par an	20€ par an
<u>Etudes surveillées :</u>		
✓ 1 élève	22€ par mois	22€ par mois
✓ À partir du 2 ^{ème} élève	18€ par mois	18€ par mois
<u>Garderie :</u>		
✓ Enfant	11€ par mois	11€ par mois
✓ À partir du 2 ^{ème} enfant	9€ par mois	9€ par mois
✓ 1 journée de garderie	1€	1€

Madame SIRE demande des précisions sur le tarif de la pose et dépose des compteurs d'eau, réponse collégiale : tant que le compteur n'est pas déposé l'abonnement est facturé.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces tarifs 2020.

5. RÉVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des logements communaux sont, pour la plupart, indexés sur l'IRL (index de révision des loyers) et notamment sur celui du 1^{er} trimestre de l'année en cours.

Pour 2020 celui-ci est de 0.92 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les loyers tels qu'ils sont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avant de passer aux informations diverses, Monsieur le Maire propose un tour de table.

Monsieur CARETTE s'interroge sur les sondages qui ont été réalisés à l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers, réponse de Monsieur le Maire : ces sondages ont été faits suite à un diagnostic amiante demandé par la commune

Madame BOYENVAL s'inquiète des travaux dans le quartier Ste Marguerite et demande des précisions par rapport aux subventions annoncées, réponse de Monsieur le Maire : ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM DE GAMACHES, il convient donc de se rapprocher de celui-ci

Elle demande également si les trottoirs seront refaits, Monsieur le Maire répond que tous les trottoirs qui auront été dégradés suite à ces travaux seront refaits.

Madame SIRE demande si tous les quartiers qui ne sont pas assainis vont l'être, elle rappelle que c'est une obligation, réponse de Monsieur le Maire : cette compétence est du SIVOM DE GAMACHES.

Elle demande pourquoi, suite à la suppression du goûter mensuelle pour les raisons sanitaires que l'on connaît, une fleur n'a-t-elle pas été offerte à toutes les femmes à l'occasion de la fête des mères, réponse de Monsieur le Maire : tout simplement parce que personne n'y a pensé Madame THÉRON rajoute que toutes les mamans méritent une fleur à cette occasion

Madame SIRE demande si elle peut intégrer la commission logement, réponse de Monsieur le Maire, NON, ces commissions ont été composées à la réunion précédente, ont fait l'objet d'une délibération et l'opposition a été sollicitée pour intégrer chacune d'entre elle, de façon proportionnelle.

Question de Madame SIRE de la part de Monsieur DUBOIS : des réparations ont été effectuées dans la rue Philippe de Girard, qui a décidé ? réponse de Monsieur le Maire : les élus précédents,

Est-ce que la rue de la Pologne va être réparée, réponse de Monsieur le Maire : tout le monde sait qu'une partie de cette rue appartient au département, il rencontrera ses représentants et discutera de la réfection de cette rue, ou de l'acquisition de la bande départementale.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Une proposition d'acquisition de la totalité des parcelles du lotissement la Nardière lui a été faite, elle lui semble sérieuse, reste à l'affiner.

Les animations d'été vont être installées sur la place début juillet.

Une stagiaire DUT est accueillie en ce moment à la Mairie pour un mois

Un groupe de travail va être réuni pour préparer le règlement du conseil municipal, document obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants depuis le dernier scrutin.

Séance levée à 21h38

Vu le Maire,